

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire.

ABONNEMENT: Canada \$2.00 Etranger \$2.50

Rédigé en collaboration.

Notre Fête Nationale

Le 15 Août — Fête de N.-D. de L'Assomption

Notre fête nationale approche. Cet important anniversaire national sera célébré dans plusieurs centres de la province à des dates rapprochées de la fête religieuse de Notre-Dame de L'Assomption, le 15 août.

Cette célébration ne prend rarement un caractère bruyant et étincelant que nous voyons parfois ailleurs. C'est que la population acadienne n'est pas encore organisée de façon à donner à cette fête un plus grand déploiement.

Cependant on en fait une cause de grand ralliement patriotique où des orateurs distingués, d'origine sincères et courageux, mettent sous les yeux de notre population notre actif national.

En agissant ainsi nous ne suivons que l'exemple de nos concitoyens d'autres nationalités qui, eux aussi, à certaines époques de l'année, chantent les gloires de leurs aïeux. Les récentes démonstrations des Loyalistes, en notre province, démontrent que nous ne faisons pas exception. Les Irlandais, les Français, les Italiens, les Juifs ont tous leur journée annuelle de recollection nationale; pourquoi n'aurions-nous pas la nôtre.

Après l'afai, notre langue maternelle est ce que nous avons de plus précieux dans notre patrimoine national. En prenons-nous bien soin? Sommes-nous vraiment patriotes?

On peut raisonnablement se le demander en considérant l'imprévoyance et la fausse mentalité de plusieurs de nos gens. Cette manie qu'ont plusieurs de changer leurs noms pour leur donner une consonnance anglaise, cette habitude qu'ont plusieurs de parler l'anglais à tort et à travers, lorsqu'ils n'y a pas de nécessité, ou encore de mêler dans leur langage des expressions étrangères à la langue française, nous font douter du patriotisme de plusieurs.

Les ralliements nationaux sont de nature à faire revivre ce patriotisme chez plusieurs; c'est leur raison d'être et c'est pourquoi cette coutume doit se continuer.

Dimanche le 20 août, notre fête nationale sera célébrée avec splendeur dans la paroisse de Baker-Brook, sous les auspices de la Société L'Assomption. Ce ralliement de tous les assomptionnistes réunira toutes les personnes du comté qui désirent s'y rendre.

On compte sur la présence d'orateurs éminents de la province de Québec. M. l'avocat Antoine Rivard a déjà accepté l'invitation; M. l'avocat Armand Lavergne, vice-président de la Chambre des Communes à Ottawa, a promis d'être présent si sa santé le lui permet.

Des membres éminents du clergé, nos députés provinciaux et d'autres personnages importants seront présents.

Nous formons des vœux pour que cette fête rallie le plus grand nombre de personnes possible. Notre race a besoin d'une ferme et saine direction qui ne peut venir, comme l'écrivait jadis l'un de nos meilleurs journalistes "comme d'un cerveau et d'un cœur collectifs."

La Société Mutuelle L'Assomption, qui fait tant de bien aux nôtres depuis plusieurs années, semble être l'organisme tout désigné pour donner ces directions. Nous nous réjouissons de voir que ses officiers prennent l'initiative de fêter chaque année, en plusieurs endroits de la province, notre grande patronne que nous invoquons sous le titre de Notre-Dame de L'Assomption. Ce mouvement augure beaucoup pour l'avenir.

Gaspard BOUCHER.

Faits d'Actualité

CAMIONS CANADIENS ET CAMIONS AMÉRICAINS

Depuis quelques semaines il existe, le long de la rivière St-Jean, dans les villes et les villages qui sont des ports d'entrée internationaux, une situation embarrassante tant pour les Américains que pour les Canadiens. C'est au sujet de la circulation des camions en pays étrangers.

Pour être bien au courant de cette situation il est bon de connaître certains détails qu'un grand nombre de nos lecteurs nous ont demandés depuis quelques jours.

Il existe dans l'Etat du Maine, depuis plusieurs années, une loi qui prohibe l'entrée des camions étrangers, venant des Etats avoisinants ou du Canada, si ces camions ne portent pas une licence du Maine. Il y a tout de même une exception pour les camions légers, d'une capacité maxima de une tonne et demie (3,000 livres); la loi alloue en plus un excédant de 20%.

C'est donc dire que, d'après la loi du Maine, tout camion canadien d'une capacité maxima reconnue de 1½ tonne, portant une charge de pas plus de 3,600 livres, peut entrer aux Etats-Unis et circuler dans l'Etat du Maine sans que son propriétaire ait à acheter des "plaques" du Maine.

Le Maine n'a donc de restriction que pour les camions d'une grande capacité de chargement. On comprend facilement pourquoi on est plus exigeant pour ces gros camions; ce sont eux qui endommagent le plus les routes. C'est à titre de dédommagement que le Maine exige qu'ils portent des plaques de l'Etat, pour circuler sur ses routes.

La plupart des camions que nous avons dans notre comté, sont dans les limites d'une tonne et demie, et de la sorte peuvent, selon une déclaration que nous

S. N. TRICOCHÉ

VARIETES

LA PRESSE JAPONAISE

La modernisation du Japon ne date guère que de 1867. Jusqu'à cette époque, les nouvelles importantes étaient portées à la connaissance du public par des courriers ambulants et aussi par des vendeurs d'estampes relatives surtout aux événements sensationnels — analogues à ceux qui aujourd'hui font le bonheur de la presse "jaune" new-yorkaise. A partir de 1880, le journalisme japonais s'est développé d'une façon vraiment stupéfiante. Cela peut s'expliquer en partie par l'influence des guerres de 1894, 1905 et 1914; mais principalement par la diffusion croissante de l'instruction et une législation plus libérale, facteurs auxquels il faut ajouter l'étude des langues et celle des civilisations occidentales. En 1930, le nombre des quotidiens seuls peut s'élever à un million. Ceci donne environ cinq millions de journaux distribués chaque jour, représentant à

peu près un exemplaire pour 15 habitants. Ces chiffres sont étonnants. Les deux grands centres du journalisme sont Tokyo et Osaka, grandes villes qui séparent seulement dix heures de trajet en chemin de fer rapide. Les quotidiens les plus importants sont l'Oseki-Mantchi, qui tire à un million et quart d'exemplaires, et se complète par une édition spéciale à Tokyo (800,000 numéros); puis l'Oseki-Ashi, dont le tirage est un peu plus faible. Il y a aussi des journaux rédigés en anglais, et l'un d'entre eux a pour rédacteur-en-chef un Japonais. C'est le Japan Times, qui vise surtout à faire connaître le pays aux contrées occidentales. Notons en terminant que des renseignements bien intéressants sur ce sujet sont donnés par M. le professeur Haguenauer dans l'excellent journal "Toute l'Édition" de Paris du 15 avril 1933.

George Nestler Tricoché

faisait récemment l'officier en charge de la circulation dans le Maine, voyager librement dans cet Etat.

Au Nouveau-Brunswick, la loi des véhicules-moteurs n'avait rien de défini à ce sujet. Depuis quelques années on permettait aux camions américains d'entrer librement dans les villes et villages qui sont des ports d'entrée, le long de la rivière St-Jean.

Au printemps derniers des difficultés surgirent. Des marchandises (bois de pulpe, engrais chimiques, etc.), destinées aux Américains étaient transportées par nos chemins de fer canadiens aux différents ports d'entrée. Des camions canadiens en faisaient le transport en terre américaine. Malgré ce la charge de ces camions dépassait la limite tolérée par l'Etat du Maine (3,600 lbs) les autorités américaines ne s'en occupaient pas jusqu'au temps où des propriétaires de camions américains (peut-être poussés par les autorités du chemin de fer américain qui était en perte de trafic) firent des plaintes. Les officiers durent alors mettre la loi en force. Les camions américains commencèrent à faire le transport des marchandises.

Pour se revancher les camionneurs canadiens portèrent plainte à Fredericton et il s'en suivit la déclaration du sous-ministre Barbour, que nous publions récemment dans ce journal, prohibant à tout camion américain l'entrée dans la province à moins qu'il ne soit pourvu de plaques du Nouveau-Brunswick.

A cette occasion le sous-ministre déclara que, la province agissait ainsi parce que l'Etat du Maine n'accordait plus les privilèges d'autrefois. Cependant, d'après les renseignements que certaines autorités américaines nous ont fournis, le privilège accordé aux camions légers n'a pas été révoqué. Pourquoi notre province se montrerait-elle plus sévère et prohiberait-elle l'entrée de tous les camions, quelque soit la capacité?

Il nous semble que cette question n'a pas été suffisamment étudiée à Fredericton. La situation actuelle Commerce, association de Marchands, etc., devraient importante l'échange commercial entre les citoyens du Maine et ceux du Nouveau-Brunswick vivant le long de la rivière St-Jean.

Nos chemins de fer se ressentent de cette décision; ils obtiennent le transport de nombreuses marchandises destinées aux industries et aux citoyens du Maine. Cette difficulté dans le transport est maintenant une cause d'ennui qui diminue leurs affaires.

Le commerce local, entre les petites villes situées le long de la frontière, se ressent également de cette barrière que le gouvernement de Fredericton vient d'élever devant les propriétaires de camions américains. Faut-il croire que le gouvernement provincial a du goût pour les "barrières" comme les torys d'Ottawa?

Il nous semble que les corps organisés des différentes villes intéressées: conseil de ville, Chambre de Commerce, association de Marchands, etc., devraient protester auprès du gouvernement de Fredericton contre sa récente décision.

Si nos renseignements sont exacts, les autorités du Maine comme nous le disions plus haut, n'ont enlevé aucun privilège aux camionneurs canadiens. Elles n'ont que mis en vigueur une loi qui existait déjà et, dans un certain cas au moins, à la suite d'un excès de zèle d'un officier canadien, chargé de faire respecter les lois provinciales.

Le conflit qui existe ne peut durer sans être préjudiciable à un bon nombre de citoyens canadiens. Voilà pourquoi les autorités provinciales ne peuvent s'en désintéresser.

L'OEUVRE DES VIEUX TIMBRES

Nombreux sont ceux qui ont la bonne habitude, en décachant une lettre, d'enlever les timbres oblitérés et de les placer dans une boîte pour les expédier périodiquement à certaines institutions qui les préparent pour les missions étrangères.

Celui qui a l'habitude de ramasser les vieux timbres ne fait que le travail préliminaire, dans cette belle oeuvre. Il y a peu de soin à prendre; il suffit de déchirer le coin de l'enveloppe, de placer les timbres usagés dans une boîte et de les expédier à une communauté de religieuses (ou simplement de les porter aux religieuses de la localité). Celles-ci les prépareront par petits paquets en ayant soin de conserver à chaque timbre sa valeur.

Les timbres sont ensuite expédiés dans les séminaires des missions où ils sont offerts en vente aux collectionneurs. C'est le produit de cette vente qui est uti-

lisé pour les missions en Afrique, aux Indes, en Chine, au Japon, etc.

Nous nous rappelons avoir lu dans une annale qu'en 1930 la vente des vieux timbres avait rapporté aux missions la somme de \$30,000.

Le "Brigand" des Pères Jésuites nous dit qu'un dollar est suffisant pour acheter un petit chinois payen pour en faire un chrétien. Les Pères Blancs d'Afrique disent également qu'on peut avoir un petit nègre pour un dollar. A ce compte c'est 30,000 petits nègres ou chinois que l'oeuvre des vieux timbres a tirés du paganisme en 1930.

Pour que nos lecteurs puissent juger combien on apprécie, chez les missionnaires, l'envoi des vieux timbres et pour encourager un plus grand nombre à contracter cette habitude, nous reproduisons ici une lettre que recevait récemment la Révérende Mère Supérieure des Filles de Marie de l'Assomption, de Campbellton.

Ma Révérende Mère:

Vous écriviez l'admiration et l'enthousiasme de nos séminaristes, membres de l'oeuvre des Vieux Timbres, orque, à l'ouverture de la boîte de timbres que vous nous envoyez, ils ont découvert toutes les merveilles qu'elle contenait? Voulez-vous bien me permettre d'être leur interprète auprès de vous, pour vous remercier ainsi que vos Soeurs et tous ceux qui vous ont aidés, de votre grande générosité. A mes remerciements et à ceux de nos élèves, je joins pour joindre ceux des missionnaires qui bénéficieront de votre travail, et même ceux des chrétiens qui vous devront leur salut.

Dans quelques jours, je dirai la sainte messe à vos intentions et à celles de vos auxiliaires, ceci en plus de trois messes qui sont célébrées chaque mois pour les bienfaiteurs de l'oeuvre, modeste tribut de notre reconnaissance.

La crise a diminué nos revenus, en ce temps car nous trouvons plus difficilement des acheteurs pour nos timbres et surtout ceux-ci doivent se vendre moins cher. Mais malgré tout, nous pouvons grâce surtout à des envois comme le vôtre, faire face à nos engagements vis-à-vis l'oeuvre de St-Pierre Apôtre, à laquelle nous assurons l'entretien de plusieurs séminaristes et catéchistes chinois et congolais. Et même, en plus de ces dons promis, nous pouvons aider quelques missionnaires en détresse. Récemment, nous avons contribué à l'érection de la chapelle d'un séminaire chinois, aider un évêque du Congo Belge à fonder une nouvelle mission, contribuer à l'érection d'une léproserie, etc. Malgré tout, nous n'arrivons pas à donner une réponse favorable à toutes les demandes que nous recevons, et qui se font de plus en plus nombreuses. Les missionnaires souffrent beaucoup de la crise. Cette semaine, un missionnaire résident qui depuis vingt ans travaille dans la depuis vingt ans travaille dans la difficulté pécuniaire qu'il recon-

LES FAITS SOUS LA LOUPE

TORY... mot anglais venu du dictionnaire qui veut dire "sauvage".

On dit que des malins, sur les marchés de Montréal appellent "Bennett Butte" le beurre rance qui ne se vend pas.

Si tout ce qui ne se vend pas doit porter le nom de Bennett, il y aura rien des "Bennett Buttes" qui ne voleront pas pour Bennett aux prochaines élections.

Une femme vient de mourir d'asphyxie par sa graisse. C'est un cas de "Bennett Butte".

Deux ans son poids a monté de 140 livres à 600 livres. Les médecins disent: qu'elle a succombé à une crise "d'épiphantiasis".

C'est le cas de dire qu'elle a succombé à la "Bennett Butte".

Celles qui succombent dans un état de maigreur avancée, doivent mourir de "squelettisme".

PASSIM

FINIES LES MIGRAINES

Fruit-a-tives font cesser des années de maux de tête.

"J'ai souffert énormément d'insomnie et de migraines pendant des années. Je ne pouvais plus me passer de morphine et j'étais dans un état de grand épuisement. Heureusement, une relation me recommanda 'Fruit-a-tives' et je commençai à en prendre. Je n'en ai plus eu aujourd'hui. Elles ont régularisé mon système et m'ont libérée d'une façon générale, de sorte que je suis maintenant en parfaite santé. Je n'hésite pas à les recommander à qui que ce soit."

Fruit-a-tives... aux pharmacies

trent, et qui les empêchent parfois de réaliser tout le bien qu'ils voudraient; les obligent par exemple à refuser des catéchumènes.

Vous comprenez, ma Révérende Mère, si votre envoi a été le bienvenu. Nous espérons, ou plutôt, nous sommes sûrs et cette pensée nous réjouit, qu'il sera suivi de beaucoup d'autres.

Encore une fois merci. Je me recommande, ainsi que nos élèves, à vos bonnes prières, et reste,

Votrs dévoué en X. Jésus.

S. TENNIER, Prie.

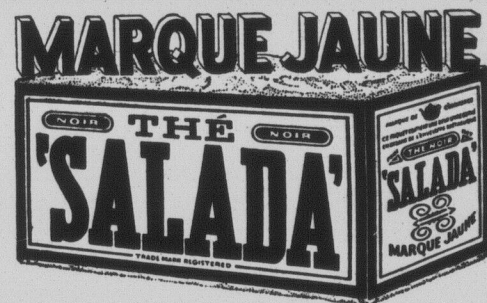
Professeur au Séminaire de Lévis

LA SAISON DU COLPORTAGE COMMENCE

La saison de la maturation des fruits et des légumes amène dans notre ville la plaie du colportage. En disant cela, nous ne faisons aucune allusion aux cultivateurs de notre comté qui ont tous les pouvoirs nécessaires pour venir vendre à Edmundston les produits de leurs fermes. Mais encore doivent-ils se limiter à

Suite à la page 7

Si pur!
Si frais!



Vendu partout dans les Maritimes

DOMINION STORES

LIMITED
"Where Quality Counts"
CANADA'S LARGEST RETAIL GROCERS

ACHETEZ AUX MAGASINS DOMINION

CAMPBELL'S TOMATO SOUP — SPECIAL 3 tins .25

SOUPE AUX TOMATES

SPAGHETTI Heinz large tin — grosse bte 19¢

VINAIGRE, bte 16 onces 18¢

Heinz VINEGAR, 16 oz 10¢

BLEUETS, bte No. 2 10¢

BLUEBERRIES, No. 2 tin 10¢

QUAKER PUFFED WHEAT SPECIAL le paquet per pqt .11

FROMAGE Kraft, per lb 25¢

Kraft CHEESE, per lb 24¢

CACAO Fry, bte 1/2 lb 24¢

Fry's COCOA, 1/2 lb tin 10¢

LEVURE Fleischman, le morc. — Fleischman's Yeast, per cake 04¢

BRUNSWICK CHICKEN HADDIE SPECIAL 2 btes tins .25

ALLUMETTES, 3 boîtes 27¢

Maple Leaf Matches, 3 boîtes 15¢

FLOCONS de saxon, pqt 15¢

Princess FLAKES, per pqt 15¢

SAVON CALAY, 3 barres 19¢

CALAY SOAP, 3 cakes 19¢

Fèves Hirondelles, bte 36 oz 10¢

Hirondelle BEANS, 36 oz tin 10¢

THE Domino, noir, b 35¢

Domino TEA, black, lb pqt. 35¢

SAUMON Cohoe, boîte 14¢

Cohoe SALMON Clover Leaf, tin 14¢

SPECIAL SHEDDED WHEAT 2 ppts pkts .23

SPECIAL — FRUITS

BANANES 3 lbs 27c

POIRES — PEARS, douz. 51c

RAISIN — Green Grapes, lb 27c

CHOUX — CABBAGE, 2 for 15c

Fresh Mushrooms, — Champignons, lb .. 60c

COCOANUTS, chacun — each 6c